

L'association **Al Masriya** a le plaisir de proposer une nouvelle saison de cours hebdomadaires de danses orientales de septembre 2020 à juin 2021.

Rentrée le dimanche 20 septembre et le mardi 22 septembre 2020

HORAIRES ET NIVEAUX 2020-2021

| MARDI | DIMANCHE |
|---|---|
| 19h-20h20 Atelier chorégraphique Inter/avancés | 18h30-19h50 Débutantes/intermédiaires |
| Salle polyvalente Maison de quartier de la Madeleine 22 rue Émile Péhant Nantes | Salle A Pôle associatif Felix Thomas 39 rue Felix Thomas Nantes |

TARIFS

Un cours d'essai est possible pour les nouvelles élèves. L'inscription induit l'acceptation du règlement intérieur.

| | | |
|-----------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Inscription à l'année | Adultes 1h20 de cours 230€ | 12-17 ans 1h de cours 180€ |
|-----------------------|----------------------------------|----------------------------------|

Réduction pour inscription annuelle pour étudiant, Rmiste, chômeur (sur justificatif), élève saison 2018-2019 et pour un 2^e membre de la même famille résidant à la même adresse (réduction appliquée sur le tarif le plus bas): - **15€**

Règlement par chèque à l'ordre « **Al Masriya** » à fournir avec le bulletin d'inscription complété et les justificatifs pour le tarif réduit.

On donnera priorité aux dossiers complets et aux inscriptions à l'année.

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année. Vous pouvez payer à l'année ou au trimestre mais tous les chèques doivent être déposés lors de l'inscription. Les chèques sont débités le 5 de chaque mois.

Bulletin d'inscription

VEUILLEZ REMPLIR LE BULLETIN EN LETTRES CAPITALES.

NOM:.....PRENOM:.....

ADRESSE:.....

.....

PORTABLE : __/__/__/__/__/__/__/__/__/

E-MAIL :

Je soussigné(e) père/mère de
..... autorise mon enfant à pratiquer la danse orientale.

votre choix:

Mardi 19h-20h : inter/avancées

Dimanche 18h30-19h50 : Débutantes/inter

Règlement :euros

Nombre de chèques :

Je certifie ne pas me connaître de contre indications de santé à la pratique de la danse orientale et décharge de toute responsabilité l'association Al Masriya en cas de problèmes physiques survenant dans le cadre des activités de l'association.

Je déclare avoir lu et approuvé le règlement intérieur.

Fait à.....Le.....

Signature de l'élève(ou de son représentant légal) :

Règlement intérieur de l'association

Le présent règlement est réputé lu et approuvé par l'élève à la signature du bulletin d'inscription. L'inscription à toute activité implique l'acceptation sans restriction du règlement.

L'inscription est définitive et nominative à réception du règlement, et aucun remboursement ne sera possible. Néanmoins l'élève peut bénéficier d'un avoir sur les autres activités de l'association (stages, spectacles...) sur présentation d'un certificat médical pour le temps d'inactivité.

Les élèves ne peuvent en aucun cas intervenir sur un événement, quel qu'il soit, sous le nom de l'association sans l'autorisation préalable des membres du Bureau.

L'association a souscrit une assurance « Responsabilité Civile » qui couvre uniquement les dommages qu'un élève pourrait occasionner à autrui. Si l'élève se blesse seul, il ne pourra être indemnisé que s'il a souscrit à titre personnel une assurance responsabilité civile individuelle accidents. Chaque élève doit veiller à ses effets personnels. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels dans les vestiaires ou dans les salles.

En ce qui concerne les cours

30 séances de cours sont prévues Un cours d'essai est accordé en début d'année avant inscription définitive. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée. L'association se réserve le droit d'annuler un créneau si l'effectif est insuffisant. Les élèves sont priés de se présenter avec une tenue adaptée: caleçon, débardeur, foulard sur les hanches...pas de chaussures de ville dans la salle. La ponctualité est de rigueur pour un déroulement adéquat des cours. Les élèves doivent respecter les locaux fournis et le matériel fourni.

En ce qui concerne les stages

L'inscription prend effet à la réception du règlement. Néanmoins, l'encaissement se fera le jour du stage. Le stagiaire doit être apte à participer à l'activité proposée. Une déclaration sur l'honneur leur sera demandée. Tout stage commencé est dû. L'association se réserve le droit d'annuler un stage si l'effectif est insuffisant.

En ce qui concerne le droit à l'image

L'association se réserve le droit de photographier et/ou de filmer l'élève lors de tous types d'activités organisées par l'association (cours, stages, spectacles...et toute autre activité) et à exploiter ces images dans un but non lucratif, image sur tous les supports et en tous formats, insérés ou non dans les documents audiovisuels, informatiques, multimédia, site web internet, éditions graphique sous toutes ses formes, etc. Les prises de vues ainsi réalisées seront exploitées exclusivement dans le cadre de la communication internet et externe de l'association, pour ses besoins de formation ou d'information du public sur ses activités.

L'association se réserve le droit de diffuser les images de ses élèves par les différentes voies possibles, en particulier sur son site internet. Les élèves ne disposent pas du droit d'exploiter ni de diffuser les images d'autres élèves ou professeurs sur des sites tels que facebook ou encore des blogs sans l'autorisation des personnes présentes sur la photo.

En cas d'arrêt des cours pour des raisons exceptionnelles, indépendantes de notre volonté, votre inscription sera décalée dans le temps. Vous bénéficierez ainsi de votre forfait dans son intégralité, sans perte de cours. Le planning des cours pourra cependant être modifié.

Des cours en ligne seront proposés le temps de la reprise des cours en « présentiel ».